



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023-547

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Académie de Lille - Rectorat de Lille /**

R32-2023-12-27-00001 - Arrêté modificatif portant sur l'organisation de la DRAFPIC (1 page) Page 3

R32-2023-11-27-00034 - Arrêté rectoral portant création MCPFA de région académique (1 page) Page 5

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2023-12-01-00321 - Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-377 de l'arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-359 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, Bâtiment de Formation CHU Nord-Rez-de chaussée, Place Victor Pauchet 80054 AMIENS CEDEX 01, au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (4 pages) Page 7

R32-2023-12-01-00322 - Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-378 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-360 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (5 pages) Page 12

## **SGAR Hauts-de-France /**

R32-2023-12-01-00323 - arrêté portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public IREV (2 pages) Page 18

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2023-12-27-00001

Arrêté modificatif portant sur l'organisation de  
la DRAFPIC



**RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté modificatif portant sur l'organisation de la  
Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC)**

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

**VU** le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** l'arrêté n°2019-009 du 13 décembre 2019 portant sur la création d'un service régional intitulé Délégation de région académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC) ;

**VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, Rectrice de la Région académique Hauts-de- France, rectrice de l'académie de Lille ;

**VU** l'avis du Comité Régional Académique en date du 21 septembre 2023 ;

**VU** l'avis du CSA spécial de région académique en date du 23 novembre 2023 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'article 3 de l'arrêté n°2019-009 du 13 décembre 2019 est abrogé.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France et, chacun pour ce qui le concerne, les secrétaires généraux des académies de Lille et d'Amiens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 novembre 2023

La rectrice de région académique, rectrice  
de l'académie de Lille, chancelière des  
universités

Valérie CABUIL

Page 1 sur 1

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2023-11-27-00034

Arrêté rectoral portant création MCPFA de  
région académique



## **Arrêté portant création de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPFA) de région académique**

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités

**VU** le décret n°2021-350 du 29 mars 2021 relatif aux compétences des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière de règlement des litiges et de protection fonctionnelle ;

**VU** le décret n°2018-1210 du 21 décembre 2018 relatif au contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme ;

**VU** le code de l'éducation notamment les articles R. 241-19, R. 241-22 et R. 222-1 ;

**VU** le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, Rectrice de la Région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

**VU** l'arrêté ministériel du 25 avril 2019 fixant l'organisation et le fonctionnement de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage ;

**VU** la circulaire ministérielle du 19 juin 2023 relative à la Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage, à sa place dans les collèges d'inspecteurs et au rôle de l'inspecteur-coordonnateur ;

**VU** l'avis du Comité Régional Académique en date du 21 septembre 2023 ;

**VU** l'avis du CSA spécial de région académique en date du 23 novembre 2023 ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En application des dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 25 avril 2019 et de l'article R.222-1 du code de l'éducation susvisée, il est créé une mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage de région académique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Elle est rattachée à la rectrice de région académique à des fins de coordination régionale pour une durée de 3 ans.

**ARTICLE 2** : La mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage de région académique est dirigée par un inspecteur-coordonnateur unique pour le périmètre de la région académique pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France et, chacun pour ce qui le concerne, les secrétaires généraux des académies de Lille et d'Amiens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 novembre 2023

La rectrice de région académique, rectrice  
de l'académie de Lille, chancelière des  
universités

Valérie CABUIL

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-01-00321

Arrêté modificatif

DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-377 de l'arrêté  
modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-359  
portant nomination des membres du comité de  
protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au  
centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie,  
Bâtiment de Formation CHU Nord-Rez-de  
chaussée, Place Victor Pauchet  
80054 AMIENS CEDEX 01, au sein de l'inter  
région de recherche clinique "Nord-Ouest"

**Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-377 de l'arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-359 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, Bâtiment de Formation CHU Nord-Rez-de chaussée, Place Victor Pauchet  
80054 AMIENS CEDEX 01, au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"**

## **LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest II ;

Vu l'arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-359 de l'arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-13 du 6 octobre 2023 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, Bâtiment de Formation CHU Nord-Rez-de chaussée, Place Victor Pauchet - 80054 AMIENS CEDEX 01, au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 8 novembre 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'information de la démission de Madame Françoise VIEREN, pour le comité de protection des personnes Nord-Ouest II, adressée par courriel du 9 octobre 2023 ;

Vu l'information de la démission de Madame Mélanie PELINSKI VERLAY, pour le comité de protection des personnes Nord-Ouest II, adressée par courriel du 12 octobre 2023 ;

Considérant l'ensemble des éléments sus-cités ;

**ARRETE**

## **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest II » sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1.

### **PREMIER COLLEGE :**

**1° Huit personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine, dont au moins quatre médecins et deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie**

#### **Membres :**

- Monsieur le Professeur Michel ANDREJAK
- Madame le Docteur Isabelle HENRY – DESAILLY
- Monsieur le Docteur Gérard KRIM
- Madame le Docteur Marion PIERSON – MARCHANDISE
- Madame le Docteur Sarah WIELAND – BENZINEB
- Madame Fabienne HUYSMAN
- 7<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 8<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

### **2° Deux médecins spécialistes de médecine générale**

#### **Membres :**

- Monsieur le Docteur Pierre ELETUFE
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

### **3° Deux pharmaciens hospitaliers**

#### **Membres :**

- Monsieur le Docteur Simon ROUTIER
- Madame le Docteur Christine VANTYGHM - BOURRY

#### **4° Deux auxiliaires médicaux**

##### Membres :

- 1<sup>er</sup> membre en attente de désignation
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

##### DEUXIEME COLLEGE :

#### **1° Deux personnes qualifiées en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique**

##### Membres :

- Madame Muriel BODIN
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

#### **2° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale**

##### Membres :

- 1<sup>er</sup> membre en attente de désignation
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 3<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 4<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

#### **3° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique**

##### Membres :

- Madame Elodie GALLET
- Monsieur Timothy PERERA
- 3<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 4<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

#### **4° Six représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1**

##### Membres titulaires :

- Madame Marie-Pierre BERGERET  
Association France Alzheimer Oise

- Madame Mireille MINARD  
Union Départementale des Associations Familiales de la Somme
- 3<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 4<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 5<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 6<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

**Article 2 :** Les membres dudit comité sont nommés pour trois ans (jusqu'au 15/11/2024).

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers ;

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** – Le présent arrêté modificatif sera notifié au Président du CPP Nord-Ouest II.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le = **1 DEC. 2023**

Pour le directeur général et par délégation,  
Le sous-directeur performance,  
efficacité, qualité de l'offre de soins et  
produits de santé et biologie



Emmanuel SINNAEVE

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2023-12-01-00322

Arrêté modificatif

DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-378 de l'arrêté  
DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-360 portant  
nomination des membres du comité de  
protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au  
centre hospitalier universitaire de Lille, 6, rue du  
Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de  
l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

**Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-378 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-360 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest IV ;

Vu l'arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-360 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2023-7 du 6 octobre 2023 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest IV" sis au centre hospitalier universitaire de Lille, 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 septembre 2023 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'information de la candidature de Madame Mélanie PELINSKI VERLAY pour le comité de protection des personnes Nord-Ouest IV adressée par courriel du 12 octobre 2023 ;

Vu l'information de la démission de Madame Fanette DENIES pour le comité de protection des personnes Nord-Ouest IV adressée par courriel du 6 novembre 2023 ;

Considérant l'ensemble des éléments sus-cités ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest IV » sis au centre hospitalier universitaire de Lille - 6, rue du Professeur Laguesse, 59037 Lille Cedex :

### I.PREMIER COLLEGE :

**1° Dix personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine, dont au moins quatre médecins et deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie**

#### Membres :

- Madame Catherine CUNISSE
- Madame Laëtitia DELASSUS
- Monsieur le Docteur Thomas SMOL
- Monsieur le Professeur Claude THERY
- Monsieur le Docteur Francis VASSEUR
- Madame Yvette VENDEL
- Monsieur le Docteur Christophe VINSONNEAU
- Mademoiselle le Docteur Marielle WATHELET
- Madame le Docteur Adeline ROLLIN SILLAIRE
- **Madame Mélanie PELINSKI VERLAY**

### **2° Trois médecins spécialistes de médecine générale**

#### Membres :

- Monsieur le Docteur Alain-Éric DUBART

- Madame le Docteur Nathalie GUILLON - DELLAC
- Monsieur le Docteur Frédéric LECOUCHEZ

### **3° Deux pharmaciens hospitaliers**

#### Membres :

- Madame le Docteur Anne-Françoise GERME
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

### **4° Deux auxiliaires médicaux**

#### Membres :

- Monsieur Hervé DECLERCQ
- 2<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

## II. DEUXIEME COLLEGE :

### **1° Trois personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique**

#### Membres :

- Madame la Professeure Armelle de BOUVET
- Monsieur le Docteur Michel FOULARD
- Monsieur le Docteur Eduardo BARRASCOUT ALONSO

### **2° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale**

#### Membres :

- Monsieur Stéphane DUHEM
- Madame Sara FRADE
- Madame Agnès GOUZIEN – DESBIENS
- 4<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

### **3° Cinq personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique**

#### Membres :

- Madame Géraldine BOLET
- Monsieur Yacine DAQUIN
- Madame Flavie MAES
- Madame la Professeure Lina WILLIATTE – PELLITTERI
- Madame Agathe VOILLEMET

### **4° Six représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1**

#### Membres :

- Madame Marie-Christine DUBOIS  
Association Française Des Intolérants Au Gluten - Délégation Grand Nord
- Monsieur Jean-Luc LOUIS  
Représentant des Usagers - Président à la CDU du CH de Saint Amand les Eaux et  
Vice-Président à la CDU du CH de Valenciennes  
Association du Nord de la France des Insuffisants Respiratoires
- Monsieur Pierre MACIAG  
Association des Paralysés de France
- Monsieur Georges MARCHAL  
Union Départementale des Associations Familiales du Nord
- 5<sup>ème</sup> membre en attente de désignation
- 6<sup>ème</sup> membre en attente de désignation

**Article 2** : Les membres dudit comité sont nommés pour trois ans (jusqu'au 15/11/2024).

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers ;

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, sis 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé sis, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;

- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** – Le présent arrêté modificatif sera notifié à Madame Mélanie PELINSKI VERLAY et au Président du comité de protection des personnes « Nord-Ouest IV ».

**Article 5** : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> DEC. 2023

Pour le directeur général et par délégation,  
Le sous-directeur performance,  
efficacité, qualité de l'offre de soins et  
produits de santé et biologie



Emmanuel SINNAEVE

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-12-01-00323

arrêté portant approbation de la convention  
constitutive du groupement d'intérêt public IREV



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant approbation de la convention constitutive  
du groupement d'intérêt public « institut régional de  
la politique de la ville » (IREV)**

Le préfet de la région Hauts-de-France

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2023 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2013 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « institut régional de la politique de la ville » (IREV) et les arrêtés des 1<sup>er</sup> avril 2014 et 9 février 2015 portant modification de cette convention ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**A R R E T E**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Est approuvée la convention, jointe en annexe, conclue entre l'État, le conseil régional Hauts-de-France, pour une durée illimitée à compter de la publication du présent arrêté, d'un groupement d'intérêt public dénommé « institut régional pour la ville - IREV ».

ARTICLE 2 : Le groupement d'intérêt public dénommé « institut régional pour la ville - IREV » a pour objectif d'apporter aux membres de la gouvernance et aux territoires de projet des moyens de qualification supplémentaires et un espace de dialogue pour comprendre les phénomènes de ségrégation sociale et spatiale en Hauts-de-France, mais aussi pour concevoir et mettre en œuvre la politique de la ville et les politiques de développement social en général.

Ce groupement assure les différentes fonctions à l'échelle régionale :

- contribuer à la qualification des acteurs ;
- valoriser le savoir-faire et organiser l'échange d'expérience ;
- constituer un pôle de réflexion et de débats ;
- faciliter l'information et la documentation ;
- valoriser les missions d'observation développées sur les territoires.

L'IREV participe également aux travaux du réseau « ressources pour l'égalité des chances et l'intégration » (RECI).

ARTICLE 3 : La convention constitutive peut être consultée par toute personne au siège du groupement d'intérêt public.

ARTICLE 4 : Les membres fondateurs du groupement d'intérêt public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 1er décembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général pour les affaires régionales,

Jean-Gabriel DELACROY